

Référendum intercommunal

La Municipalité de Nyon

agissant en qualité de **commune-siège** et en vertu de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (art. 168 LEDP), a pris acte et validé, en date du 2 décembre 2024, la demande de référendum intercommunal portant sur la question suivante :

« Acceptez-vous le crédit de 2.6 Mio. CHF (CHF 2'624'030) accordé par Région de Nyon à Télé-Dôle SA ?

(préavis 43-2024 – DISREN – demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA) »

La récolte de signatures est ouverte et autorisée du **6 décembre 2024 au 10 janvier 2025**.
Un total de **5'892 signatures valables** est requis pour l'aboutissement du référendum (10% du corps électoral des communes membres du but optionnel DISREN¹ de Région de Nyon).

Nyon, le 6 décembre 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

¹ Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex et Vinzel.